Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 JUIN 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation du recours à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) et autorisation de signature des conventions de mise à disposition des marchés avec cette centrale d'achat

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2025-054

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Votants	18
Secrétaire de séance : **Pierre SANIER**	

L'an 2025, le 02 juin à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Sébastien LEROUX (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Caroline VABRE (DREUX), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Pouvoir(s) :
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la commune de Dreux, le CCAS de Dreux, et la Caisse des écoles de Dreux se sont groupées en constituant un groupement de commandes afin de conclure plusieurs marchés pour :
- la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipement réseau et de télécommunication ainsi que la fourniture de matériels réseau ;
- la gestion du centre de sécurité supervisé des opérations ;
- les services de télécommunications et prestations associées.

Pour chacun des marchés, le coordonnateur du groupement de commandes a été fixé comme suit :

Marché	Coordonnateur
Fourniture, installation et maintenance d'équipement réseau et de télécommunication et fourniture de matériels réseau	Ville de Dreux
Gestion du centre de sécurité supervisé des opérations	Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Services de télécommunications et prestations associées	Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

S'agissant des services de télécommunications et prestations associées, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, a adhéré au groupement d'intérêt public « Resah », centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du code de la commande publique, par délibération n°BC2023-259 du lundi 06 novembre 2023, pour les contrats suivants :
- lot n°2 : téléphonie fixe, service internet, numéros SVA (Services à Valeur Ajouté ou numéros spéciaux), VPN (réseaux privés virtuels), webconférence, distribution d'appels, multi-diffusions, SD-Wan, collecte niveau 2 ;
- lot n°4 : téléphonie mobile, M2M (Machine to Machine), MDM (Mobile Device Management), amélioration des couvertures indoor et outdoor.

Un avenant a été récemment autorisé s'agissant du lot n°4 « téléphonie mobile, M2M, MDM, amélioration des couvertures indoor et outdoor », afin d'augmenter le montant maximum de ce lot de l'accord-cadre.

Les services de la Communauté d'agglomération rencontrent actuellement des difficultés dans le cadre de l'exécution du lot n°2 : « téléphonie fixe, service internet, numéros SVA, VPN, webconférence, distribution d'appels, multi-diffusions, SD-Wan, collecte niveau 2 » de l'accord-cadre mis à disposition par le « Resah » et ont donc étudié de nouvelles solutions pour couvrir ce besoin dans l'hypothèse où les difficultés persisteraient avec le titulaire.

Une offre similaire est offerte par la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) pour les services de télécommunications et prestations associées :

Par ailleurs, cette centrale d'achat propose des accords-cadres relatifs à l'acquisition de matériels reconditionnés auxquels la Communauté d'agglomération souhaite pouvoir adhérer notamment pour remplir ses obligations environnementales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

La CANUT est une association qui agit en qualité de pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du code de la commande publique et exerce une activité de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 dudit code. Les acheteurs publics qui recourent à cette centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures et services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Pour bénéficier de la mise à disposition des accords-cadres de la CANUT, il est nécessaire d'adhérer à cette centrale d'achat. L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel Structure seule	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Les coûts d'utilisation des marchés cumulés étant plus élevés en cas de groupement qu'en cas d'adhésion individuelle, chaque collectivité membre du groupement adhèrera individuellement.
La conclusion des conventions de mise à disposition des marchés de la CANUT est prévue ultérieurement, de façon échelonnée afin de tenir compte de l'échéance des contrats en cours et de respecter les droits d'exclusivité des opérateurs en place. Il est donc proposé d'autoriser le Président à conclure les conventions de mise à disposition pour les marchés attribués par la CANUT dont la liste figure en pièce jointe.

__VU__ l'article L. 1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
__VU__ les articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique,
__VU__ le 2° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire pour autoriser le recours à une centrale d'achat pour répondre aux besoins de la Communauté d'agglomération en vigueur telle que modifiée par délibération du conseil communautaire du 22 mai 2023,
__VU__ la délibération du bureau communautaire du 15 mai 2023 relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Ville de Dreux, le CCAS de Dreux et la Caisse d'école de Dreux pour les besoins de la direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunication,
__VU__ la délibération du bureau communautaire du 15 mai 2023 relative à l'approbation du recours à une centrale d'achat pour répondre aux besoins pour les services de télécommunication et prestations associées,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-054-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

__VU__ la délibération du bureau communautaire du 05 juin 2023 n°BC2023-136 relative l'approbation de l'acte modificatif n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Ville de Dreux, le CCAS de Dreux et la Caisse d'école de Dreux pour les besoins de la direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunication,

__VU__ la délibération du bureau communautaire du 06 novembre 2023 n°BC2023-259 relative l'approbation de l'acte modificatif n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la Ville de Dreux, le CCAS de Dreux et la Caisse d'école de Dreux pour les besoins de la direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunication, au recours à la centrale d'achat du groupement d'intérêt public « Resah » (GIP Resah) pour la direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunication, et à la signature de la convention de mise à disposition des lots n°2 et 4 de l'accord-cadre n° 2021-045 ayant pour objet la fourniture de services opérés de télécommunications et prestation associées,

__VU__ la délibération du bureau communautaire du 05 mai 2025 n°BC2025-048 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de service d'achats centralisés conclue avec le groupement d'intérêt public « Resah » pour la fourniture de services de télécommunications et prestations associées et portant modification du montant maximum du lot n°4 « téléphonie mobile, M2M, MDM, amélioration des couvertures indoor et outdoor » de l'accord-cadre,

__VU__ le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat,

__VU__ la liste des marchés de la CANUT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le recours et l'adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) pour la direction mutualisée des systèmes d'information et de télécommunication ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à conclure les conventions de mise à disposition des marchés avec cette centrale d'achat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre SANIER** **Secrétaire de séance**